



HAL
open science

Écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible

Pascal Brunet

► **To cite this version:**

Pascal Brunet. Écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible. La Nouvelle revue – Éducation et société inclusives, 2022, 93, pp.245-257. hal-03927126

HAL Id: hal-03927126

<https://inshea.hal.science/hal-03927126>

Submitted on 6 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Écriture inclusive/non genrée

Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible

Pascal BRUNET

Enseignant-formateur INSHEA

Expert AccessiWeb en évaluation

Résumé : Née de la montée du féminisme et de la revendication de l'égalité femme/homme, l'écriture inclusive vise à supprimer la règle qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin. Sa mise en œuvre utilisant le point médian lance le débat au sein de la société et déchaîne les passions sur Twitter. Ce qui explique pourquoi le terme « *écriture inclusive* » est associé, voire trop souvent réduit, à l'utilisation du point médian et cristallise aujourd'hui les débats autour de l'écriture inclusive.

Deux circulaires, l'une le 2 novembre 2017 du Premier ministre Édouard Philippe, l'autre le 5 mai 2021 du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, précisent son utilisation pour les textes officiels et au sein de l'Éducation nationale.

L'utilisation du point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot pose de multiples problèmes : pas de norme définissant le symbole à utiliser, difficulté de compréhension pour les personnes en situation de handicap ou les mauvais lecteurs (personnes de langue étrangère et autres), mauvaise prise en charge par les aides supplétives.

L'accord en genre des noms de fonctions, grades, métiers et titres est un préalable indispensable. Les formulations avec double flexion, l'alternance, l'utilisation de termes épécènes, les formes englobantes voire la reformulation sont des réponses efficaces à cette contrainte d'écriture.

Mots-clés : Écriture inclusive - Égalité entre les femmes et les hommes - Langue française - Lutte contre les stéréotypes - Nom épécène - Point médian - Règles de féminisation dans les actes administratifs.

Inclusive/non-gendered writing. How to implement it while remaining accessible

Summary: Stemming from the rise of feminism and the demand for gender equality, inclusive writing aims to abolish the rule that the masculine gender prevails over the feminine. Its implementation using the median point has sparked debate in society and unleashed passions on Twitter. This explains why the term "*inclusive writing*" is associated with, or even too often reduced to, the use of the median point, and is now fuelling the debates around inclusive writing.

Two circulars, one dated November 2, 2017 by Prime Minister Édouard Philippe, the other dated May 5, 2021 by National Education Minister Jean-Michel Blanquer, specify its use for official texts and within the National Education system.

The use of the median point to show the feminine and masculine forms of a word simultaneously poses multiple problems: no standard defining the symbol to be used, comprehension difficulties for people with disabilities or poor readers (foreign language speakers and others), and poor support from auxiliary aids.

The gender agreement of names of functions, ranks, occupations, and titles is a prerequisite. Wording with double flexion, alternation, the use of epicene terms, encompassing forms and even reformulation are effective responses to this writing constraint.

Keywords: Epicene nouns - Equality between women and men - Feminisation rules in administrative acts - Fight against stereotypes - French language - Inclusive writing - Median point.

LES ORIGINES

Au début du XX^e siècle, l'anthropologue Edward Sapir avec son élève et collaborateur Benjamin Whorf étudie le lien entre langage et pensée. Pour eux, la façon dont on voit le monde dépend de la langue et que sa structure façonne la pensée de ses utilisateurs (Whorf, 1956).

Ainsi, l'utilisation d'une écriture qui minimise la mise en avant systématique du masculin permettrait de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes en modifiant la représentation mentale induite.

Avec la montée du féminisme et la place de plus en plus importante prise par cette exigence égalitaire dans la société, la remise en question de l'usage du masculin en tant que genre neutre englobant apparaît comme un élément déterminant pour la mise en œuvre de cette égalité.

Dans la seconde édition de son guide pratique *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* de 2016, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) encourage ce type d'écriture et souligne que « *la langue reflète la société et sa façon de penser le monde* » (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016, p. 13).

DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'écriture inclusive (non genrée) serait donc une nouvelle écriture qui revisite la grammaire française, en particulier en supprimant la règle qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin. Et de proposer que l'utilisation du genre masculin en tant que neutre soit remplacée par l'usage de terme épïcène voire d'une forme finale double incluant le féminin et le masculin.

L'autrice du site Internet *La Lutine du Web* propose la définition suivante : « *L'écriture inclusive désigne les différentes pratiques d'écriture destinées à inclure autant les femmes que les hommes dans les écrits. On n'écrit plus majoritairement au masculin, mais de façon égale au masculin et au féminin. Ces pratiques devraient normalement permettre que les personnes non-binaires puissent également s'y retrouver* » (Moynat, 2019).

C'est la publication, en septembre 2017, par l'éditeur Hatier du premier manuel scolaire *Questionner le monde CE2* dans sa collection « Magellan et Galilée » en écriture inclusive utilisant le point médian qui lance le débat au sein de la société et déchaîne les passions sur Twitter.

Cette mise en égalité du féminin et du masculin transparait donc dans la grande majorité des écrits par la présence d'une terminaison double reposant sur l'utilisation d'un symbole (de plus en plus souvent le point médian, même si rien n'officialise ce choix...) séparant la forme masculine de la féminine. Ce qui explique pourquoi le terme « *écriture inclusive* » est associé, voire trop souvent réduit, à l'utilisation du point médian et cristallise aujourd'hui les débats autour de l'écriture inclusive.

Cette lecture restrictive et erronée du terme « *écriture inclusive* » affecte ainsi l'ensemble de la société ; nos parlementaires n'hésitant pas à introduire la proposition de loi n° 4003 du 23 mars 2021 par ce paragraphe : « *"L'écriture inclusive" désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du*

masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine, qui tend à se diffuser largement » (Teissier, 2021).

QUE DIT LA LOI ?

L'Union européenne

Depuis 2008, il existe un guide multilingue sur le langage non sexiste (mis à jour à l'occasion de son dixième anniversaire), édité par le Parlement européen (Parlement européen, 2018).

Le Parlement européen a voté le 15 janvier 2019 la résolution P8_TA(2019)0010 sur une « *approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes au Parlement européen* ».

Dans son article 15, cette résolution « *salue l'adoption, en juillet 2018, des nouvelles lignes directrices pour un langage neutre du point de vue du genre, qui rendent mieux compte des évolutions linguistiques et culturelles et offrent des conseils pratiques dans toutes les langues officielles de l'Union concernant l'utilisation d'un langage inclusif et équitable du point de vue du genre [...] et invite tous les députés européens, ainsi que les fonctionnaires, à promouvoir et à appliquer systématiquement ces lignes directrices dans le cadre de leur travail quotidien* » (Parlement européen, 2019).

La France

Dès 1999, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Institut national de la langue française (Inalfo) publient un guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions : *Femme, j'écris ton nom...* (Becquer, Cerquiglini, et Cholewka).

Il faut attendre le 28 février 2019 pour que l'Académie française adopte le *Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions*. C'est le fruit d'un travail de 9 mois – chiffre ô combien symbolique – de quatre de ses membres au sein d'une commission d'étude (Académie française, 2019, p.3), qui met fin à un débat ouvert trois cent cinquante ans auparavant.

Comme indiqué plus haut, le HCEFH publie en 2016 la version mise à jour du guide pratique *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Ce guide, qui se veut inclusif, promeut l'usage du point bas (.) (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016, p. 27) – qui est loin de faire l'unanimité – comme symbole pour séparer les formes féminine et masculine... et ne respecte pas les critères d'accessibilité propres aux documents numériques édictés par le *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)*.

Le 21 novembre 2017, le Premier ministre Édouard Philippe publie une circulaire relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au *Journal officiel de la République française*. Celle-ci rappelle l'utilisation du masculin comme genre neutre – même si celui-ci n'existe pas dans la grammaire française – et appelle « *à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine* »

(Philippe, 2017). Ici encore, la définition de l'écriture inclusive est réduite à l'usage de la terminaison double reposant sur l'utilisation d'un symbole qui, de fait, est interdit. L'utilisation de terme épïcène ou de formulation développée est, quant à elle, préconisée en creux. Enfin, elle renvoie à l'utilisation du guide d'aide à la féminisation des noms de métier, titres, grades et fonctions (*Femme, j'écris ton nom...*)

Du côté de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer se positionne en octobre 2017 contre l'écriture « inclusive » en déclarant : « *On doit revenir aux fondamentaux sur le vocabulaire et la grammaire, je trouve que ça ajoute une complexité qui n'est pas nécessaire.* » Il ajoute que cela crée « *des polémiques inutiles* », en abîmant une cause, l'égalité hommes femmes, « *qui est bonne* » (AFP agence, 2017).

Le 2 mai 2021, il va plus loin dans une interview au *Journal du dimanche* (JDD) en déclarant vouloir interdire l'écriture inclusive à l'école. Il estime que la langue française « *ne doit pas être triturée ou abîmée* ». Si la féminisation des métiers et des fonctions « *est un progrès [...] mettre des points au milieu des mots est un barrage à la transmission de notre langue pour tous, par exemple pour les élèves dyslexiques* ». Rappelant la circulaire de 2017 du Premier ministre, il ajoute : « *nous allons clarifier le fait que c'est vrai aussi dans nos usages pédagogiques* » (Conruyt, 2021).

Clarification très rapidement effectuée par la circulaire « Règles de féminisation » du 5 mai 2021 publiée au *BO* n° 18 du 6 mai. Ce texte précise qu'« *il convient de proscrire le recours à l'écriture dite "inclusive," qui utilise notamment le point médian pour faire apparaître simultanément les formes féminines et masculines d'un mot employé au masculin lorsque celui-ci est utilisé dans un sens générique* » et que « *l'usage de la féminisation des métiers et des fonctions doit être recherché* » (Blanquer, 2021).

Pour l'Assemblée nationale, des parlementaires La République en marche (LREM) et Les Républicains (LR) (avec à leurs têtes l' élu LREM de l'Indre, François Jolivet) déposent le 23 février 2021 la proposition de loi n° 3922 portant interdiction de l'usage de l'écriture inclusive pour les personnes morales en charge d'une mission de service public (Jolivet, 2021) suivi le 23 mars 2021 par d'autres de droite avec la proposition de loi n° 4003 visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques (Teissier, 2021).

QUELLES MISES EN ŒUVRE POSSIBLES ?

Pour répondre à cette question, tout en respectant la grammaire française, un retour dans le passé est nécessaire.

En effet, jusqu'au XVII^e siècle, cette règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin » n'existait pas. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'ouvrage d'Éliane Viennot *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* (Viennot, 2020).

Cette règle a été préconisée par François Malherbe, poète qui anima de nombreuses conférences sur la langue française dans les premières années de ce siècle. Par la suite, plusieurs auteurs tenteront de la justifier par « l'infériorité » du sexe féminin. En 1651, Scipion Dupleix écrit : « *Parce que le masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif* » (Dupleix, 1651, p. 696). Il s'agit là d'une attaque à l'encontre de l'accord

NOUVELLES TECHNOLOGIES

de majorité et de l'accord de proximité en vigueur à l'époque. Puis, en 1676, le père Dominique Bouhours, grammairien : « *lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte* » (Viennot, s.d.). Enfin, en 1767, Nicolas Beauzée dans sa *Grammaire générale...* : « *Le masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* » (Viennot, 2018). Mais cette règle ne sera véritablement adoptée qu'au début du XX^e siècle.

La pratique des règles grammaticales utilisées jusqu'à la fin du XIX^e siècle telles que l'accord de proximité et l'accord de majorité est donc une première réponse. Mais cette façon de faire ne respecte pas les règles actuelles de la grammaire française. Il faudrait donc une décision de l'Académie française, à la suite de la généralisation de cet usage, pour que celles-ci redeviennent officielles.

Une deuxième approche utilise les formulations développées du type « *tous et toutes* ». L'utilisation la plus célèbre est celle du général de Gaulle avec son « *Française, Français...* » (de Gaulle) dans son discours du 22 avril 1961 à la télévision ; moquée par Pierre Desproges avec son « *Françaises, Français, Belges, Belges...* » (Desproges, 2018) lors de l'émission *Les réquisitoires du tribunal des flagrants délires* (rediffusion du 25 août 2018 sur France Inter).

Une troisième méthode consiste à utiliser des mots épicènes, c'est-à-dire s'écrivant de la même manière au féminin et au masculin. Il s'agit donc de mots neutres en genre qui peuvent être utilisés efficacement (pour les êtres animés) en complément des formules développées.

Enfin, la dernière utilise la formule englobante qui renvoie à un collectif évitant ainsi la distinction femme/homme.

Dans tous les cas, la féminisation des noms sera mise en place en s'appuyant sur le guide *Femme, j'écris ton nom...*, cité plus haut. Pour les énumérations composées de termes de même valeur, l'ordre alphabétique sera utilisé.

Ces mises en œuvre possibles sont détaillées dans la partie « Préconisations ».

CE QUI POSE DES PROBLÈMES ET POURQUOI

Comme indiqué précédemment, c'est l'utilisation de la forme finale double séparée par un symbole qui pose plusieurs problèmes.

Le choix du symbole utilisé

Lors de l'écriture de ces lignes, aucune norme n'existe pour indiquer quel symbole doit être utilisé lors de l'utilisation de la graphie faisant ressortir les formes féminines et masculines.

Historiquement, c'est la parenthèse qui a été utilisée ; il suffit, pour s'en convaincre, d'observer un document administratif (une carte d'identité par exemple) pour trouver la proposition : « *Né(e) le* ».

Cette formulation n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'aucune polémique... et au vu de la circulaire du 21 novembre 2017, son caractère illégal devrait aboutir à une réécriture de l'ensemble des documents administratifs !

Par ailleurs, l'utilisation de ce symbole n'est pas souhaitable, car il met les femmes entre parenthèses, ce qui est l'inverse du but recherché.

Le point final (.) et le tiret (-) sont également de mauvais candidats, car ils ont déjà une signification et un rôle dans la grammaire française. Par ailleurs, l'utilisation du point final génère d'autres problèmes avec les transformations automatiques réalisées par certains logiciels : ainsi « *cher.es* » pourra être transformé en <http://cher.es/>, le .es correspondant au nom de domaine premier niveau de l'Espagne (Bruillard, 2021). La barre oblique, ou slash, représente la division en mathématiques et là encore, le but n'est pas de diviser, mais de rassembler de manière égalitaire. Son choix est donc lui aussi controversé.

Reste le point médian (·), dont l'obtention, délicate sur un clavier, semble s'imposer pour cette utilisation spécifique. Mais il ne s'agit en aucune façon d'un choix normé.

Le mode de construction de la double terminaison

Là encore, aucune norme ne vient guider la personne qui rédige pour la production de cette terminaison qui peut être si dérangeante. Et finalement, c'est un peu « *l'auberge espagnole* ». Chacun y va de son abréviation ; certaines personnes utilisant même plusieurs motifs de création différents au sein d'un même texte !

Ainsi, certaines écriront « *auteur.se* » au lieu de « *auteur.trice* », cette formulation n'étant d'ailleurs pas recommandée. De même, la multiplication du point médian pour les formes plurielles, « *débutant.e.s* », diminue la lisibilité. À moins d'écrire « *débutant.es* », mais la question du pluriel se pose pour la forme masculine. Et que dire de « *lecteur.rice.s* » là où d'autres choisiront « *lecteur.trice.s* » ou, pire encore, de « *nouveau.elle.x.s* » ou « *nombreux.euses* ».

L'étude de ce dernier adjectif est révélatrice des problèmes de compréhension liés à l'usage du point médian (ou d'un autre symbole d'ailleurs).

D'une part, les formes féminine et masculine sont très différentes ce qui nuit à la lecture et donc à la compréhension. L'utilisation du point médian sur un mot comme « *voisin.e* » ne pose quasiment pas de problème, car la forme féminine vient en lecture directe à la suite de la masculine.

D'autre part, ce type d'adjectif est souvent accompagné d'un autre mot. La formulation « *nombreux.euses voisin.e.s* » pose un autre problème de lisibilité étant donné la répétition proche des points médians.

Le problème de compréhension pour les mauvais lecteurs

Dans son utilisation actuelle, la langue française reste difficile à comprendre pour un certain nombre d'individus. Sans même s'intéresser aux personnes en situation de handicap, les règles de grammaire présentent des difficultés pour les publics étrangers en phase d'apprentissage de la langue ou les enfants. En effet, comment faut-il comprendre cette graphie ? Et en particulier, comment la restituer à l'oral, cette restitution faisant partie de l'apprentissage de la lecture.

Dans l'hypothèse où l'utilisation de la forme double deviendrait officielle, on peut supposer que les méthodes de formations seront adaptées afin de prendre en compte cette nouvelle règle.

Le cas des personnes sourdes se rapproche de celui des populations allophones ; au moins pour celles pratiquant la Langue des signes française (LSF), car le français n'est pas leur langue maternelle.

Pour les personnes avec déficience intellectuelle, cette utilisation complexifie la lecture et rend les textes difficilement compréhensibles. Par ailleurs, cela va à l'encontre de la mise en place depuis des décennies du Facile à lire et à comprendre (Falc). Concernant les dyslexiques, Françoise Garcia, vice-présidente de la Fédération nationale des orthophonistes explique à l'AFP: « *Ce qui est compliqué pour ces enfants, c'est de réussir à traiter toutes les informations visuelles. Or l'écriture épïcène en rajoute.* » Avant de poursuivre: « *D'autre part, l'écriture inclusive ajoute de la confusion dans la conversion entre ce qu'on entend et ce qu'on écrit, alors que ce travail de "conversion grapho-phonétique" est une difficulté pour les dyslexiques* » (AFP, 2017).

La restitution par les synthèses vocales

Un article de blog de mars 2017 écrit par Sylvie Duchateau, non-voyante, spécialiste et médiatrice en accessibilité (associée senior chez Access42 <https://access42.net/> après 14 ans chez BrailleNet <https://www.brailletnet.org/>) questionne l'accessibilité de l'écriture inclusive.

Il ressort de son étude que l'utilisation du point médian est le symbole qui pose le moins de problèmes pour la restitution par une synthèse vocale.

Sylvie Duchateau conclut ainsi son article: « *Afin que tout le monde comprenne le texte, il vaudrait donc mieux tout écrire, comme "lectrices et lecteurs": "Si ce n'est pas faisable, il est possible d'utiliser le point médian, sans en abuser"* » (Duchateau, 2017).

D'un point de vue technique, il est possible de modifier la prononciation des ponctuations par Jaws (*Job Access With Speech*) ou NVDA (*Non Visual Desktop Access*), les deux revues d'écran les plus utilisées sur PC sous Windows. Ainsi, le symbole choisi pourra ne pas être prononcé.

Lors des « Journées d'étude technologies et déficience visuelle » organisées par la Fédération des aveugles et amblyopes de France (Faaf) en décembre 2020, Yannick Plassiard (société Cecitek <https://www.cecitek.fr/>) a abordé sous un aspect technique la façon dont les abréviations inclusives pourraient être gérées – ou pas – par les lecteurs d'écran.

Ceux-ci étant des outils logiciels, il est possible d'imaginer la création d'une extension ou d'un script, en particulier pour NVDA et dans une moindre mesure pour Jaws, permettant la restitution vocale sous forme développée de cette écriture condensée. Une telle extension a été développée lors du hackaton Écriture inclusive de 2018 pour les navigateurs Chrome et Firefox: il s'agit de *LÉIA, L'écriture inclusive accessible* (Mezurat, 2018).

Mais cette approche présente trois écueils: d'une part, le système ne fonctionnera pas si on utilise un autre symbole que celui choisi par le développeur, d'autre part qui va effectuer le développement logiciel nécessaire et ensuite les mises à jour, enfin comment faire pour prendre en compte la diversité de construction des formes finales? (Voir la partie « Le mode de construction de la double terminaison »).

Concernant les autres lecteurs d'écran, il convient de noter que ni VoiceOver – le système d'Apple intégré à iOS, macOS, TVOS et WatchOS – ni Narrateur, celui de Windows, ou encore Talkback, celui d'Android, ne sont personnalisables. Ce qui limite donc fortement la viabilité d'une telle solution.

La transcription en braille

Le braille est un codage qui permet de transformer les caractères de l'alphabet en un ensemble de points regroupés sous la forme d'une cellule. Initialement constitué d'une cellule de 6 points (braille 6 points, 2 colonnes de 3 lignes), il est aujourd'hui codé à l'aide de 8 points (braille 8 points). Cette augmentation du nombre de points a été rendue nécessaire par la multiplicité des signes à restituer. Ainsi, l'arobase peut être codée avec un seul caractère au lieu de deux auparavant.

Il existe d'ailleurs plusieurs types de braille en fonction du domaine d'utilisation : braille intégral, braille abrégé, braille pour la musique, braille pour les mathématiques, etc. Chaque séquence de code est donc porteuse de sens et participe à la compréhension du ou des signes qui viennent ensuite.

Le passage d'un document numérique en braille se fait soit en utilisant une plage ou un bloc-notes braille (dans ce cas le logiciel de transcodage est inclus dans le dispositif technique), soit en utilisant un logiciel de transcription sur un ordinateur. On retrouve donc la problématique évoquée pour la restitution par les synthèses vocales. Actuellement, les blocs-notes ou logiciels de transcription braille ne permettent pas d'être configurés pour prendre en compte ces formes finales doubles.

PRÉCONISATIONS

À la lecture du point précédent, il apparaît logique de ne pas retenir l'utilisation de la forme double avec usage du point médian, même si un usage parcimonieux et réfléchi est envisageable par d'autres.

Dans notre cas, il est question d'écrits qui doivent être compréhensibles par tous et toutes et qui respectent à la fois le cadre légal et les règles de grammaire en vigueur. L'usage de la forme finale avec graphie féminine et masculine tout comme l'utilisation des anciennes règles de grammaire (accord de proximité et accord de nombre) sont donc proscrits.

La féminisation des noms de fonctions, grades, métiers et titres

Comme le préconise le guide pratique *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*, mais également les circulaires de 2017 du Premier ministre et de 2021 du ministre de l'Éducation nationale, il faut accorder en genre, c'est-à-dire féminiser, les noms de fonctions, grades, métiers et titres.

Le document de référence pour ce travail est le guide *Femme, j'écris ton nom...* publié en 1999 par le CNRS et l'Inalf (devenu Atilf, Analyse et traitement informatique de la langue française en 2001).

La double flexion avec respect de l'ordre alphabétique

Avec cette formulation, l'écriture va être détaillée. Nous écrivons ainsi « *les étudiantes et les étudiants* » plutôt que la forme masculine englobante « *les étudiants* ».

Reste à déterminer l'ordre d'écriture : pour cela, nous utiliserons l'ordre alphabétique. Avec cette façon de procéder, l'ordre des mots peut changer en fonction de l'utilisation du singulier ou du pluriel : « *un ami et une amie* », mais « *des amies et des amis* ». Cette écriture peut vite alourdir le texte nécessitant alors d'utiliser d'autres techniques pour l'alléger.

L'alternance

L'idée dans cette formulation est de montrer que les noms utilisés correspondent à la fois à des femmes et des hommes. Nous pourrions ainsi écrire : « *collégienne, lycéen, étudiante* ». Il existe néanmoins un risque que la lecture de cette énumération se fasse au premier degré : les femmes seraient présentes au collège et à l'université, les hommes au lycée... À utiliser avec parcimonie, lorsqu'aucune autre méthode n'est possible ou envisageable.

L'utilisation de termes épicènes

Un terme épicène est un adjectif, nom ou pronom qui s'utilise aussi bien au féminin qu'au masculin tout en gardant la même forme. Par exemple : élève, stagiaire, scientifique, universitaire...

Les adjectifs épicènes se reconnaissent à leur *e* muet final.

Voici quelques noms proposés dans le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe* (Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2016, p. 61).

Tableau 1 : Exemple de mots épicènes au singulier

Singulier
Artiste
Bénévole
Cadre
Capitaine
Diplomate
Fonctionnaire
Gendarme
Guide
Interprète
Juriste
Maire
Membre
Propriétaire
Scientifique
Secrétaire

Nous pourrions également nous aider du *Dictionnaire des synonymes épicènes* proposé par la société Translature. Ce dictionnaire, fruit du travail d'une équipe de cinq bénévoles, regroupe les 1 476 termes épicènes de la langue française qui désignent des êtres humains et qui possèdent des synonymes sexués. Il compte au total 56 546 synonymes ou termes proches (Meurville, s.d.).

Enfin, l'utilisation des pronoms épïcènes (« on », « vous », « quiconque », « personne » et « plusieurs ») élimine souvent la nécessité de doublets et peut ainsi contribuer à une plus grande concision et lisibilité (Osez-Dare, 2012, p. 4).

Attention, il existe des termes épïcènes monogénrés alors que d'autres sont bigénrés. Dans ce dernier cas où une double flexion est nécessaire, une solution simple consiste à utiliser le pluriel.

L'expression « un et une stagiaire » devient « des stagiaires ».

Les formes englobantes

Dans le même ordre d'idée, lorsque les règles d'accord doivent être utilisées avec des termes épïcènes, les formules englobantes (mots génériques qui renvoient à un collectif) sont pratiques.

Au lieu d'écrire « les enseignantes et les enseignants », nous choisirons la formulation englobante « le corps enseignant ».

Les reformulations

Si aucune des propositions présentées jusqu'ici n'est applicable, il reste une dernière possibilité d'intervention : la reformulation.

Dans ce cas, la phrase est réécrite afin de contourner le point bloquant. Ainsi, la phrase d'identification sur un site Web « Vous êtes déjà client ? Connectez-vous ! » devient : « Vous avez déjà un compte ? Connectez-vous ! » (Mantran, 2019).

Avec cette méthode, notre « Né(e) le » évoqué précédemment devient « Date de naissance ».

MISE EN APPLICATION

L'une des beautés de la langue française réside dans la multiplicité des formes que l'on peut créer pour évoquer un même sujet.

Il convient dès lors de mener un travail de réflexion éditoriale pour faire émerger tous les possibles remplacements. Lorsque de multiples solutions existent, il convient d'utiliser celle qui est la plus lisible et qui respecte l'idée de la personne qui l'a écrite. Ainsi, sur le site Web *Mots-clés*, son auteur nous propose plusieurs exemples d'écriture non genrée à partir de la formulation genrée suivante : « J'ai de nombreux collègues qui participent à ce séminaire » (Haddad, 2020).

En formulation inclusive fléchée, elle s'écrit : « J'ai de nombreuses et nombreux collègues qui participent à ce séminaire. »

La formulation inclusive avec point médian devient : « J'ai de nombreux-euses collègues qui participent à ce séminaire. » Cette formulation, vue précédemment, est à proscrire.

Enfin, les formulations inclusives épïcènes laissent le choix avec :

- « Nombre de mes collègues participent à ce séminaire. »
- « D'innombrables collègues participent à ce séminaire. »
- « De multiples collègues participent à ce séminaire. »

Et c'est bien l'une de ces dernières formulations que nous utiliserons.

EN GUISE DE CONCLUSION

Favoriser l'égalité femme/homme, en ne laissant personne au bord du chemin, telle est la philosophie sous-jacente de cette écriture. Et ce, quel que soit le terme utilisé pour la désigner : écriture inclusive, écriture non genrée ou bien encore écriture non sexuée.

Le but de cet article était de présenter les méthodes pour propager cette égalité, en utilisant une écriture qui soit compréhensible par tout le monde.

Références

- Académie française. (2019). *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*. Consulté le 7 février 2022 sur le site de l'Académie française : <<https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>>
- AFP. (2017, 28 octobre). *L'écriture inclusive, difficulté de plus pour les dyslexiques ?* Consulté le 17 juin 2021, sur le site de France Soir : <<https://www.francesoir.fr/actualites-france/lecriture-inclusive-difficulte-de-plus-pour-les-dyslexiques>>
- AFP agence. (2017, 16 octobre). *Blanquer ne veut pas d'écriture inclusive à l'école*. Consulté le 3 mai 2021, sur le site du Figaro.fr étudiant : <https://etudiant.lefigaro.fr/article/blanquer-ne-veut-pas-d-ecriture-inclusive-a-l-ecole_842810deb25f-11e7-9a1f-01ce1820c202/>
- Becquer, A., Cerquiglini, B., et Cholewka, N. (s.d.). *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers*. Consulté le 7 février 2022, sur le site Vie publique – Au cœur du débat public : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/25339-guide-daide-la-feminisation-des-noms-de-metiers>>
- Blanquer, J.-M. (2021, 6 mai). *Règles de féminisation*. Consulté le 7 mai 2021, sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : <<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo18/MENB2114203C.htm>>
- Bruillard, É. (2021, 12 mars). *L'écriture inclusive ouvre des liens surprenants. Réflexions en didactique de l'informatique*. Consulté le 20 janvier 2022, sur sticef.org – Sciences et technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation : <<http://sticef.univ-lemans.fr/num/vol2020/27.14.bruillard/27.14.bruillard.htm#Heading27>>
- Conrux, C. (2021, 3 mai). *Jean-Michel Blanquer veut interdire l'écriture inclusive à l'école*. Consulté le 3 mai 2021, sur le site du Figaro.fr étudiant : <https://etudiant.lefigaro.fr/article/ecriture-inclusive-un-barrage-a-la-transmission-de-notre-langue-tranche-blanquer_d918fddc-abe0-11eb-917f-298f4077d690/>
- de Gaulle, C. (s.d.). *Charles de Gaulle « Françaises, Français ! Aidez-moi ! »* | INA. Consulté le 7 février 2022, sur le site de l'INA : <<https://www.ina.fr/ina-eclairage-actu/video/i00012393/charles-de-gaulle-francaises-francais-aidez-moi>>
- Desproges, P. (2018, 25 août). *Françaises, Français, Belges, Belges...* Consulté le 7 février 2022, sur le site de France inter : <<https://www.franceinter.fr/emissions/les-requisitoires-du-tribunal-des-flagrants-deli-res/les-requisitoires-du-tribunal-des-flagrants-deli-res-25-aout-2018>>
- Duchateau, S. (2017, 29 mars). *Écriture inclusive et accessibilité font-elles bon ménage ?* - Access42. Consulté le 28 mai 2021, sur le site d'Acces42 : <<https://access42.net/langage-non-genre-accessibilite>>

- Dupleix, S. (1651). *Liberté de la langue française, dans sa pureté*.
- Haddad, R. (2020, 11 avril). *Comment écrire « nombreux », « tous » et d'autres mots difficiles en écriture inclusive ?* Consulté le 17 juin 2021, sur le site MOTS-CLÉS : <https://www.motscles.net/blog/comment-ecrire-en-ecriture-inclusive>
- Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (2016). *Guide égalité femmes-hommes*. Consulté le 7 février 2022, sur le site du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : <https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publicue_sans_stereotype_de_sexe_vf_2016_11_02_compressed-2.pdf>
- Jolivet, F. (2021, 23 février). *Proposition de loi n° 3922 portant interdiction de l'usage de l'écriture inclusive pour les personnes morales en charge d'une mission de service public*. Consulté le 3 mai 2021, sur le site de l'Assemblée nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3922_proposition-loi>
- Mantran, N. (2019, 24 janvier). *Écriture inclusive et expérience "utilisateur-riche" : de la tentative à la tendance*. Consulté le 17 juin 2021, sur le site de Nicolas Mantran : <<https://medium.com/@NMantran/%C3%A9criture-inclusive-et-exp%C3%A9rience-utilisateur-riche-de-la-tentative-%C3%A0-la-tendance-aab57f842d57>>
- Meurville, Ph. (s.d.). *Dictionnaire des synonymes épiciènes*. Consulté le 3 mai 2021, sur le site Translature : <<https://translature.com/dictionnaire-des-synonymes-epicenes/>>
- Mezurat, A. (2018). *GitHub - ANN-MB/LEIA : Rend l'écriture inclusive accessible aux personnes malvoyantes ou ayant d'autres difficultés de lecture*. Consulté le 10 juin 2021, sur le site d'ANN-MB/LEIA : <https://github.com/ANN-MB/LEIA>
- Moynat, J. (2019, 6 mai). *Écriture inclusive au point médian et accessibilité : avançons vers des solutions - La Lutine du Web*. Consulté le 18 avril 2021, sur le site de La Lutine du Web : <<https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-solutions/>>
- Osez-Dare. (2012, mai). *Guide de rédaction épiciène de Condition féminine Canada*. Consulté le juin 17, 2021, sur Reve 86 : <<https://reve86.org/wp-content/uploads/2014/05/guide-fra.pdf>>
- Parlement européen. (2018). *GNL_Guidelines_EN.pdf*. Consulté le 7 février 2022, sur le site Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/151780/GNL_Guidelines_EN.pdf>
- Parlement européen. (2019, 15 janvier). *Approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes au Parlement européen*. Consulté le 20 avril 2021, sur le site du Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2019-0010_FR.pdf>
- Philippe, É. (2017, 22 novembre). *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*. *Journal officiel de la République française*. Consulté le 7 février 2022, sur Légifrance : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036068906>>
- Teissier, G. (2021, 23 mars). *Proposition de loi n° 4003 visant à interdire et à pénaliser l'usage de l'écriture inclusive dans les administrations publiques et les organismes en charge d'un service public ou bénéficiant de subventions publiques*. Consulté le 3 mai 2021, sur le site de l'Assemblée nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4003_proposition-loi>

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Viennot, É. (2018). *Le langage inclusif : pourquoi, comment*. Donnamarie-Dontilly : Les Éditions iXe.
- Viennot, É. (2020). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !* Donnamarie-Dontilly : Les Éditions iXe.
- Viennot, É. (s.d.). *Langue : accords*. Consulté le 3 mai 2021, sur le site Pour un langage non sexiste : <http://www.elianeviennot.fr/Langue-accords.html>
- Whorf, B. (1956). *Linguistique et anthropologie*. Denoël.

Ressources

- Éliane Viennot : « Olympe de Gouges a lancé les prémices de l'écriture inclusive » <<https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/05/37002-20171105ARTFIG00005-eliane-viennot-olympede-gouges-a-lance-les-premices-de-l-ecriture-inclusive.php>> [consulté le 3 mai 2021]
- Alain Rey : « L'écriture inclusive est vouée à l'échec » <<https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/2017/11/23/37002-20171123ARTFIG00015-alain-rey-l-ecriture-inclusive-est-vouee-a-l-echec.php>> [consulté le 3 mai 2021]
- « Les DYS et l'écriture inclusive », interview diffusée sur France 3 Auvergne-Rhône-Alpes le 23 juillet 2020, vidéo sur YouTube <<https://www.youtube.com/watch?v=NKmuEc724PY>> [consulté le 17 juin 2021]
- Retranscription des « Journées d'étude technologies et déficience visuelle » organisée par la Fédération des aveugles et amblyopes de France en décembre 2020 sur le site La lutine du Web <<https://www.lalutineduweb.fr/ecriture-inclusive-accessibilite-numerique-jetdv2020/>> [consulté le 3 mai 2021]
- BNF. Gallica. Reproduction de la page 696 de l'ouvrage *Liberté de la langue française dans sa pureté* ([Reprod.]) / par messire Scipion Dupleix, ... Dupleix, Scipion (1569-1661). Auteur du texte <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50579n/f702.item>> [consulté le 20 juin 2021]
- Le *Dictionnaire des synonymes épiciens* de Translature qui propose une brève description et le caractère (monogéné ou bigéné), <<https://translature.com/dictionnaire-des-synonymes-epicenes/>> [consulté le 20 juin 2021]
- La Banque de dépannage linguistique, liste de termes épiciens ou neutres proposée par l'Office québécois de la langue française <http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5465> [consulté le 20 juin 2021]
- Comment écrire « nombreux », « tous » et d'autres mots difficiles en écriture inclusive ?* par l'agence Mots-Clés, <<https://www.motscles.net/blog/comment-ecrire-en-ecriture-inclusive>> [consulté le 20 juin 2021]